

Sécurité renforcée au centre hospitalier

L'hôpital vient de passer une convention avec les services de justice, de police et de gendarmerie pour améliorer la sécurité du personnel et des patients.

COMPIÈGNE - NOYON

PAR STÉPHANIE FORESTIER

DANS UN CENTRE hospitalier tel que celui de Compiègne-Noyon où mille visiteurs vont et viennent tous les jours, la sécurité des patients et du personnel est une priorité. Mais l'établissement public ne peut devenir une forteresse inviolable et doit continuer à assurer son rôle d'accueil de la population.

S'il dispose de 24 agents de sécurité et de 28 caméras de surveillance, les actes de violences sont malgré tout de plus en plus récurrents. En 2008, 72 faits ont été déclarés sur les deux sites : soixante atteintes aux personnes et 12 atteintes aux biens.

« Ça concerne à 80 % les Urgences, nuance Brigitte Duval, la directrice. On y recense 200 passages par jour, 90 000 par an en comptant celui de Noyon. Certes, l'atmosphère peut être anxiogè-

ne mais ça ne justifie pas les insultes, les menaces, les coups et parfois les armes. Il est difficile pour le personnel soignant de se voir vilipender de la sorte. »

« Mettre en commun nos compétences pour être plus réactifs »

Il devenait donc urgent de renforcer les liens entre l'hôpital, la justice, la police et la gendarmerie. Ce qui a donné lieu à la signature d'une convention, vendredi.

Toutes les parties se côtoient dans des situations d'urgence mais se connaissent finalement peu. « Nous avons des procédures méconnues les uns des autres. L'objectif est de mettre en commun nos compétences pour être plus réactifs », annonce la procureure de la République de Compiègne, Virginie Girard.

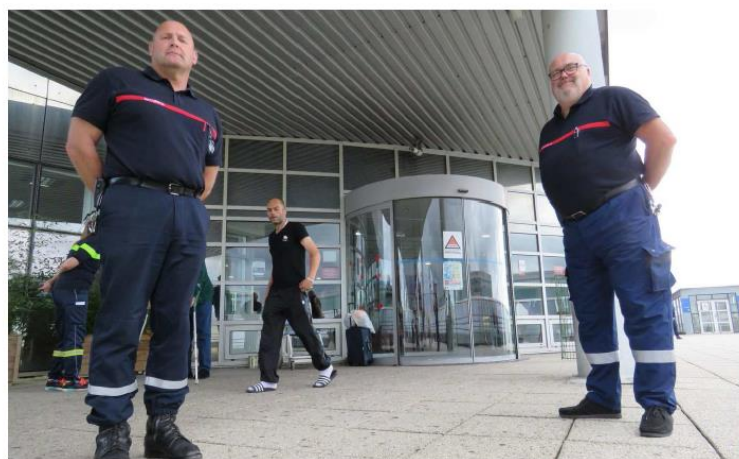
La convention énonce la marche à suivre selon les situations : comment agir avec un patient porteur d'un bracelet électronique en cas de soin

spécifique comme une IRM, quelle procédure en cas de découverte de stupéfiants... Désormais, l'hôpital aura des interlocuteurs privilégiés et des référents opérationnels.

« Nous aurons une personne dédiée à joindre au commissariat et à la gendarmerie, ça va accélérer les délais d'intervention en cas de demande de renfort. Car la nuit, par exemple, nous sommes trois à Compiègne de 20 h 30 à 6 h 30 et un à Noyon », précise le chef de la sécurité.

Des policiers au chevet des victimes

Les femmes violentées ou violées pourront également prendre connaissance de la marche à suivre si elles souhaitent poursuivre leur agresseur. Et passer la porte du commissariat ne sera bientôt plus une obligation pour les victimes hospitalisées. Dans un futur proche, la police pourra se rendre à leur chevet pour enregistrer leur plainte. La convention détaille toutes



les procédures à suivre dans de nombreux cas concrets, les plus habituels comme les plus insolites, comme le confinement du centre hospitalier en cas d'attaque nucléaire ou terroriste, à savoir le plan blanc.

« En cas d'afflux massif de victimes, nous devons être capables de les protéger et de

fermer l'établissement le temps de sa décontamination, par exemple, indique la directrice. C'est une obligation. Même si ça paraît irréel, nous devons nous y préparer. Ainsi, nous allons intégrer portails et grillages pour clore l'hôpital. Uniquement dans ce cas précis. »

Compiègne, vendredi. Le centre hospitalier de Compiègne-Noyon peut être le théâtre de violences. L'établissement compte vingt-quatre agents de sécurité, dont trois présents en permanence à Compiègne et 28 caméras de vidéosurveillance.